

Montauban, le 23 juillet 2020

## Communiqué de presse

### Intensification des limitations de prélèvement d'eau

L'absence de pluie significative depuis un mois provoque le tarissement de certains cours d'eau, particulièrement sur le Quercy Blanc et les affluents du Tarn. Après une baisse des températures jusqu'à dimanche, le thermomètre va de nouveau dépasser les normales, avec une prévision au-delà des 35°C en fin de semaine prochaine.

Le soutien d'étiage a débuté le 21 juillet pour la Garonne et se poursuit pour la Lère, le Tescou, le Tarn et l'Aveyron.

Le préfet de Tarn-et-Garonne a pris le 23 juillet 2020 un arrêté de limitation des prélèvements d'eau.

**Cet arrêté prend effet le samedi 25 juillet 2020 à partir de 8 h 00 du matin.** Il a pour objet :

- ◆ l'interdiction des prélèvements d'eau de **2 jours par semaine** (Niveau 1B) sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :
  - 12 – Bassin de la Baye
  - 13 – Bassin de la Seye
  - 44 – Bassin de la Barguelonne aval
  
- ◆ l'interdiction des prélèvements d'eau de **3,5 jours par semaine** (Niveau 2) sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :
  - 15 – Bassin de la Lère non-réalimentée
  - 19 – Petits affluents de l'Aveyron
  - 25 – Bassin du Lemboulas aval
  - 27 – Petits affluents du Tarn
  - 41 – Bassin de la Sère
  - 45 – Bassin du Lendou
  - 46 – Bassin de la Petite Barguelonne
  - 47 – Bassin de la Séoune
  - 49 – Petits affluents de Garonne
  
- ◆ l'**interdiction totale** (Niveau 3) des prélèvements d'eau sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :
  - 23 – Bassin du Tescou non réalimenté
  - 24 – Bassin du Lemboulas amont + Petit Lem.
  - 26 – Bassin de la Lupte-Lembous
  - 42 – Bassin du Lambon
  - 43 – Bassin de la Barguelonne amont

Vous pouvez consulter cet arrêté dans les mairies concernées et sur le portail Internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr> – rubrique : Publications > Arrêtés préfectoraux

**Direction départementale des territoires – Contact : 05 63 22 25 02**